



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/63

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2022 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 décembre 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les avis rendus respectivement par le comité technique et le conseil académique de l'université,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Le quorum étant atteint,

➤ *Entendu l'exposé de Monsieur le président et de Madame la directrice générale des services,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE** la campagne d'emplois 2022 de l'université, telle que présentée en document ci-joint à la présente délibération (cf. 1 document).

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/12/2021.

Membres présents	20
Membres représentés	11
Abstention (s)	5
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	18
Contre	8

Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :